



Gérard PINTON
Ecrivain public
Pour le particulier et le professionnel
Rédaction, correction
Courriers, documents, récits...
gerardpinton-ecrivainpublic.fr
gpinton-ecrivainpublic@orange.fr
06 07 87 65 36 ****

N°SIRET: 532 674 306 00016

**CONDITIONS
GÉNÉRALES DE
VENTE**

(France métropolitaine)

Article 1 - Commande

Toute prestation peut faire l'objet d'un devis gratuit, valable un mois à compter de la date du devis. - L'acceptation du devis ou du contrat par le client constitue une commande ferme et l'acceptation des présentes Conditions générales de vente. - Tous travaux contraires à la déontologie de la profession seront refusés.

Article 2 - Prix

Les prix proposés sont en euros. Ils peuvent être révisés à tout moment. - Les prix convenus lors de la signature d'un devis sont fermes. Lorsque la demande du client est modifiée de façon importante, les prix peuvent être modifiés en accord avec le client. - Les prestations sont exonérées de TVA, en application de l'article 293 B du Code général des impôts.

Article 3 - Paiement

Le paiement s'effectue en principe au moment de la commande (notamment pour les petits travaux) ou selon les conditions définies sur le devis. - Le mode de paiement est défini sur le devis. - Tout règlement fait l'objet d'une facture.

Article 4 - Délais

Les délais de livraison des travaux sont définis d'un commun accord avec le client et figurent sur le devis. Ils seront respectés, sauf en cas de force majeure.

Article 5 - Livraison

Les travaux seront livrés sous le format (papier ou numérique) et par le moyen (courrier postal ou numérique) choisis par le client, tels que définis dans le devis. - En cas de livraison postale, les documents seront livrés par courrier recommandé avec avis de réception. Les frais de port seront facturés au client.

Article 6 - Responsabilité du client

Les travaux demandés seront réalisés à partir des informations fournies par le client et dont celui-ci est responsable. - Le client est seul responsable de l'usage qu'il fait des travaux réalisés.

Article 7 - Responsabilité de l'écrivain public

L'écrivain public est soumis à une obligation de moyens et non de résultats. - Après règlement du solde de la commande et livraison au client, les droits d'auteur sont automatiquement cédés au client. - L'écrivain public s'engage à respecter la confidentialité des échanges avec le client et celle des travaux réalisés.

Article 8 - Résiliation

Le client et l'écrivain public conservent la possibilité d'interrompre le contrat à tout moment. - Toute résiliation par l'une ou l'autre partie s'effectue par courrier recommandé avec accusé de réception. - Dans le cas de la résiliation de la commande à l'initiative du client, celui-ci devra s'acquitter du paiement des travaux déjà réalisés.

Article 9 - Réclamation

À la réception des documents, le client peut émettre des réserves. Pour lever celles-ci, un accord amiable sera recherché. Passé un délai de sept jours à compter de la réception des documents, le client sera considéré comme satisfait.

Article 10- Litige

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties sera de la compétence des tribunaux du siège social (Saint-Jouin-de-Blavou - Orne).